

# MISE EN ŒUVRE DE LA PRIORITÉ 4 DE L'EER

## « ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE DANS LA RECHERCHE ET L'INNOVATION »

GENDERACTION a publié un rapport complet sur les « Feuilles de route et mécanismes nationaux de la priorité 4 de l'EER » qui analyse les différentes approches des États membres pour la mise en œuvre de l'égalité femmes-hommes au sein des stratégies et plans d'action nationaux (PAN). La présente Note d'orientation vise à mettre en évidence les principaux résultats et un ensemble de critères qui permettent d'identifier les PAN et les mesures de bonnes pratiques. L'objectif est de soutenir la poursuite de l'élaboration des PAN existants et de renforcer ainsi l'égalité femmes-hommes dans la communauté et les structures de l'EER.

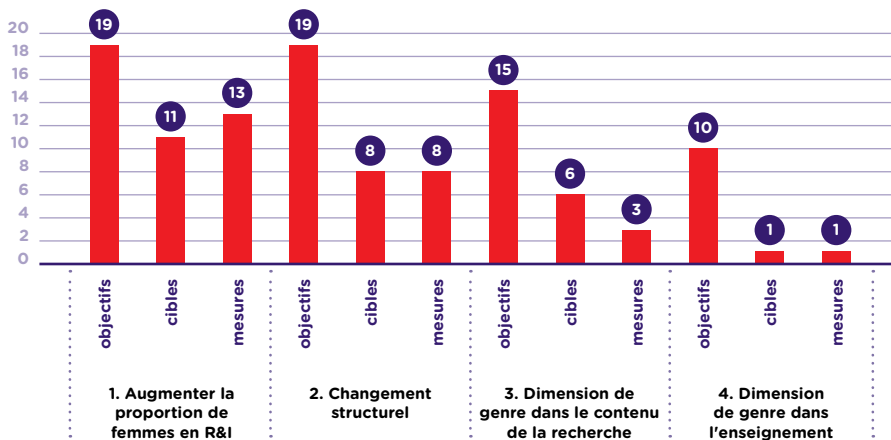
### **La priorité 4 dans les plans d'action nationaux (PAN)**

La priorité 4 de l'Espace européen de la recherche (EER) est axée sur l'égalité femmes-hommes et l'intégration de la dimension de genre dans la recherche et l'innovation. L'objectif est d'encourager l'excellence scientifique et un large éventail d'approches de recherche, en utilisant pleinement la diversité et l'égalité femmes-hommes tout en évitant un gaspillage de talents injustifiable. Dans le cadre de leurs plans d'action nationaux (PAN), les États membres sont invités à développer des politiques

qui s'attaquent aux déséquilibres femmes-hommes, en particulier aux niveaux supérieurs ainsi que dans la prise de décision, et qui renforcent la dimension de genre dans la recherche. Les États membres doivent mettre en place des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes dans les organismes de recherche (OR) et les organismes de financement de la recherche (OFR). Ils doivent également contrôler régulièrement l'efficacité de ces politiques et adapter les mesures si nécessaire.

Le rapport sur la mise en œuvre de la priorité 4 dans les PAN s'appuie sur deux sources principales : une analyse des do-

**Graphique 1 : objectifs, cibles et mesures**



cuments relatifs aux PAN et une enquête auprès des membres du groupe de travail permanent sur le genre dans la recherche et l'innovation (SGW GRI), y compris les pays associés qui ont soumis un PAN. L'enquête a été menée à l'automne 2017. Un total de 27 pays a participé à l'enquête, avec un taux de réponse de 82 %.

### La mise en œuvre de la priorité 4 au niveau des États membres

L'analyse des documents relatifs aux PAN révèle des **approches différentes** de ces derniers selon les pays, ainsi qu'un **niveau différent de mise en œuvre des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes**. Si certains pays présentent dans leur PAN l'ensemble du dispositif politique en matière d'égalité femmes-hommes, d'autres décrivent l'orientation de cette politique d'égalité ou encore le processus par lequel un dispositif politique existant doit être développé. À l'autre extrémité du spectre se trouvent les pays qui formulent un engagement général en faveur de l'égalité femmes-

hommes ou ceux qui n'abordent pas du tout la question de l'égalité femmes-hommes dans leur PAN. Les PAN diffèrent également dans le concept d'égalité femmes-hommes utilisé. Si certains pays abordent les trois principaux objectifs de l'EER en faveur de l'égalité femmes-hommes (augmentation de la part des femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux hiérarchiques de la R&I, changements structurels visant à éliminer les obstacles aux carrières des femmes, intégration de la dimension de genre dans le contenu de la recherche et l'enseignement), d'autres se concentrent sur un ou deux objectifs uniquement.

Les résultats de l'enquête confirment les différents niveaux de mise en œuvre de la priorité 4. Tous les pays participant à l'enquête avaient déjà soumis un PAN ou prévoient de le faire. Tous ces PAN, excepté un, contiennent des objectifs en matière d'égalité femmes-hommes, mais seulement deux tiers d'entre eux contiennent également des objectifs ou des mesures concrètes, tandis que la moitié sont liés à un système de suivi national spécifique.

Cet **écart entre les objectifs et les mesures** apparaît pour chacune des trois dimensions. Alors que 19 PAN abordent l'objectif d'augmenter la part des femmes dans la R&I, seuls 13 contiennent des mesures ou des politiques qui y répondent. La situation est très similaire en ce qui concerne l'objectif de changements structurels (19 PAN mentionnent l'objectif, huit contiennent des mesures). L'écart est encore plus prononcé dans le cas du troisième objectif : 15 PAN traitent de l'objectif visant à renforcer la dimension de genre dans le contenu de la recherche, mais seuls trois contiennent des mesures. Dix PAN mentionnent l'objectif d'intégrer la dimension de genre dans l'enseignement, mais un seul contient des mesures.

En outre, tant les documents des PAN que l'enquête montrent que la priorité 4 est, dans la plupart des cas, conceptualisée comme un **thème indépendant**. Seuls sept PAN, soit 29 %, associent la priorité 4 à au moins une des autres priorités. Par conséquent, le genre n'est pas intégré dans les PAN comme un thème transversal.

L'enquête révèle des **différences entre les pays de l'UE 15 et les nouveaux États membres de l'UE** (qui ont rejoint l'UE à partir de 2004) à plusieurs égards :

- Pour 57 % des nouveaux États membres, le PAN constitue le premier document politique d'égalité entre les femmes et les hommes dans la R&I ; le même constat vaut pour seulement 25 % des pays de l'UE15.
- La priorité 4 est plus souvent liée à d'autres priorités dans les pays de l'UE15 (39 % contre 14 %).
- Les nouveaux États membres font plus souvent référence à des difficultés concernant l'élaboration de la priorité 4.

Les résultats de l'enquête montrent également que l'objectif de changements struc-

turels consistant à éliminer les obstacles à la carrière des femmes est plus présent dans les pays de l'UE15.

Parmi les pays qui ont soumis un PAN, environ 60 % des pays de l'UE 15 et 33 % des pays qui ont rejoint l'UE à partir de 2004 mentionnent des politiques ou des mesures concrètes dans leur PAN. Les répondants ont été invités à remplir une fiche d'information supplémentaire pour chaque politique en cours ou prévue. Au total, 65 politiques et mesures provenant de 12 pays ont été reçues. Selon les répondants, 46 de ces politiques et mesures constituent de bonnes pratiques. Toutefois, l'évaluation des répondants quant à savoir si une mesure ou une politique constitue une bonne pratique est basée sur différents critères (par exemple les politiques récemment introduites, les politiques qui abordent un sujet pour la première fois, les mesures avec une approche innovante). Les résultats de l'enquête illustrent donc la nécessité d'une discussion sur les critères de bonnes pratiques. Le premier atelier d'apprentissage mutuel de GENDERACTION s'est par conséquent focalisé sur cette question.

Parmi les pays qui ont soumis un PAN ou qui prévoient de le faire, 13 (52 %) disposent d'un système national de suivi de l'égalité femmes-hommes dans la R&I qui prend en compte d'autres indicateurs en plus de l'indicateur principal pour le suivi de la priorité 4 de l'EER (femmes occupant des postes de niveau A dans le secteur de l'enseignement supérieur). Lorsqu'il existe un système de suivi national, les indicateurs se concentrent dans la plupart des cas sur la part de femmes dans différents domaines ou postes hiérarchiques (13 cas). Dans dix pays, le suivi porte sur les changements structurels dans les OR, tandis que dans huit pays, les indicateurs portent sur les changements structurels dans les OFR. Seuls deux pays ont mis en place des indicateurs qui mettent l'accent sur la dimen-

sion de genre dans le contenu de l'enseignement et de la recherche.

## Conclusions et recommandations

Les différents axes des PAN pourraient être interprétés comme des positions différentes adoptées par les pays dans le cadre du processus d'élaboration de leur politique d'égalité entre les femmes et les hommes ou comme le résultat d'une conceptualisation différente de cette égalité.

Ces aspects illustrent notamment la **nécessité d'activités de renforcement des capacités pour les parties prenantes impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre des PAN**. GENDERACTION proposera des activités de renforcement des capacités axées sur le concept de genre qui constitue la base des PAN et sur les écarts par rapport au concept d'égalité femmes-hommes de l'EER. Les activités de renforcement des capacités apporteront également un soutien à la poursuite de l'élaboration des PAN, à la priorité 4 au sein des PAN ainsi qu'à des mesures concrètes. Cela inclut le développement de compétences d'évaluation et de compétences d'autoréflexion de la part des parties prenantes, afin de leur permettre d'évaluer les mesures et les politiques, de prendre des décisions fondées sur des données empiriques, de coordonner la mise en œuvre des PAN et d'impliquer les parties prenantes concernées. Les activités de renforcement des capacités apporteront également un soutien aux parties prenantes responsables de la priorité 4 dans l'intégration de la dimension de genre dans les autres priorités.

De même, les différents axes de la priorité 4 devraient être repris dans le **discours politique sur l'égalité femmes-hommes au niveau européen**.

- Les différents axes des PAN indiquent un besoin de lignes directrices plus cohérentes pour le développement de

la priorité 4 dans les PAN. Ceci devrait être combiné à un discours axé sur les PAN et les mesures de bonne pratique. L'identification des bonnes pratiques nécessite de définir des critères permettant d'évaluer les PAN et les mesures. GENDERACTION fournit un ensemble de critères (voir l'encadré plus bas).

- Les différentes interprétations de l'égalité femmes-hommes doivent en particulier être prises en compte dans l'élaboration ultérieure des PAN. La plupart des pays se concentrent sur un ou deux des trois objectifs d'égalité femmes-hommes. L'objectif principal est d'augmenter la part des femmes dans la R&I. Il est indispensable de souligner la construction tridimensionnelle de l'égalité femmes-hommes dans le futur discours politique. Il est important de ne plus se focaliser sur les femmes comme principal groupe cible mais sur le sexe sous-représenté. Par exemple, seuls quelques PAN s'attaquent à la sous-représentation des hommes dans les domaines à prédominance féminine.
- Il est tout aussi important de fournir un forum politique (par exemple par le biais du CEER) axé sur la priorité 4 ainsi que sur l'intégration des aspects liés au genre dans les autres priorités (intégration de la dimension de genre). Outre cet échange entre les États membres, un format de retour d'information spécifique pourrait être rattaché aux rapports nationaux sur l'état d'avancement de l'EER.
- Le fait que la priorité 4 soit conceptualisée dans la majorité des PAN comme un sujet indépendant sans lien avec d'autres priorités signifie que l'égalité femmes-hommes n'est pas prise en compte dans les autres priorités. Par conséquent, la dimension de genre n'est pas intégrée et les interventions des autres priorités risquent de renforcer les inégalités ou les déséqui-

### Les PAN de bonne pratique

- reposent sur une évaluation de base empirique,
- contiennent des objectifs et des cibles qui sont dérivés de l'évaluation de base,
- formulent des objectifs, des cibles et des mesures concrètes de manière cohérente,
- prennent en compte la dimension de genre dans toutes les priorités (intégration de la dimension de genre), ce qui permet de relier la priorité 4 aux autres priorités,
- comprennent des budgets et des ressources concrètes,
- définissent la responsabilité de la mise en œuvre des PAN ou des mesures spécifiques (la responsabilité des mesures concrètes doit être attribuée à des parties prenantes spécifiques),
- incluent une responsabilité pour la coordination des six priorités ainsi que des mesures concrètes au sein de chacune de celles-ci,
- utilisent la consultation dans la rédaction des PAN (participation des parties prenantes),
- comprennent des délais concrets pour la mise en œuvre des mesures et des actions,
- incluent une description des activités de suivi et/ou d'évaluation prévues.

libres existants entre les femmes et les hommes. Il est donc nécessaire d'accorder une importance particulière à la priorité 4 et de mettre en place une stratégie permettant aux parties prenantes chargées de cette priorité de s'occuper des autres priorités.

- Enfin, il est évident qu'il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur la di-

### Les mesures ou politiques de bonne pratique

- reposent sur une évaluation de base empirique,
- visent explicitement à contribuer à au moins un des trois principaux objectifs en matière d'égalité femmes-hommes,
- définissent des objectifs et des groupes cibles concrets,
- sont basées sur la théorie du changement/des programmes (un ensemble d'hypothèses formulées sur le pourquoi et le comment de la politique pour atteindre ses objectifs et ses groupes cibles),
- impliquent les parties prenantes concernées dans l'élaboration de la politique/la mesure,
- bénéficient d'un financement suffisant et durable,
- produisent des résultats durables et significatifs (en termes de couverture, de ressources, de délais, etc.)
- élaborent une stratégie de diffusion ou de communication (ce qui a été fait, ce qui a été réalisé, ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné), et
- sont suivies et évaluées régulièrement en ce qui concerne l'état de leur mise en œuvre et de leur impact.

mension de genre dans le contenu de la recherche et l'enseignement dans les PAN. Seuls quelques exemples de politiques et de mesures axées sur cet objectif existent. Dans le prochain programme-cadre européen Horizon Europe, il convient de renforcer l'importance de la dimension de genre dans le contenu de la recherche et de l'innova-

tion en adoptant une double approche : (1) renforcer la dimension de genre dans les projets de recherche afin de développer de bonnes pratiques à leur niveau et (2) élaborer de bonnes pratiques pour transférer les connaissances disponibles en matière de genre dans des politiques et mesures ciblées et efficaces.

Dans le cadre du projet GENDERACTION, des critères de bonnes pratiques ont été élaborés selon un processus participatif (atelier d'apprentissage mutuel). Les participant-es à l'atelier ont approuvé les critères mais les ont jugés difficiles à mettre en œuvre en raison du manque de données, de ressources humaines, d'engagement et de cohérence des bases de données. Elles/ils ont également formulé la nécessité d'intégrer l'égalité femmes-hommes dans

les autres priorités ainsi que le besoin d'un soutien et d'une contribution spécifiques concernant l'intégration de la dimension de genre dans les autres priorités. Les participant-es à l'atelier ont souligné l'importance d'une approche autoréflexive de la part de l'institution chargée de la mise en œuvre, en plus de l'évaluation externe, et la nécessité de sanctions si les mesures/politiques ne sont pas appliquées comme convenu. Par ailleurs, elles/ils ont préconisé des dispositions visant à protéger les mesures de bonnes pratiques contre les changements institutionnels ou politiques.

## Références

GENDERACTION Horizon 2020 Project 741466 (2018) *Report on national roadmaps and mechanisms in ERA priority 4.*

---

## Prenez contact avec nous :

[www.genderaction.eu](http://www.genderaction.eu)  
[info@genderaction.eu](mailto:info@genderaction.eu)  
[@GENDERACTION\\_EU](https://twitter.com/GENDERACTION_EU)



Ce projet est financé par le programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 741466.

Avertissement : les avis et opinions exprimés dans ce document sont uniquement ceux du projet et non ceux de la Commission européenne.